De : LOISEAU Thierry [mailto:thierry.loiseau@eis.e-i.com]
Envoyé : vendredi 5 juillet 2019 09:51
À : plu@morschwiller-le-bas.fr
Cc : 'th.loiseau@free.fr' <th.loiseau@free.fr>
Objet : PLU Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur

Bonjour,

Je me permets tout d'abord de féliciter l'ensemble des participants pour l'excellent travail effectué pour la réalisation de ce nouveau PLU de Morschwiller le bas.

Je remarque cependant des différences dans les plans de zonage A3 et A0, vis-à-vis des 2 autres versions. Notamment dans la partie sud du Steinbaechlein (zones également indiquées par les zones inondables)

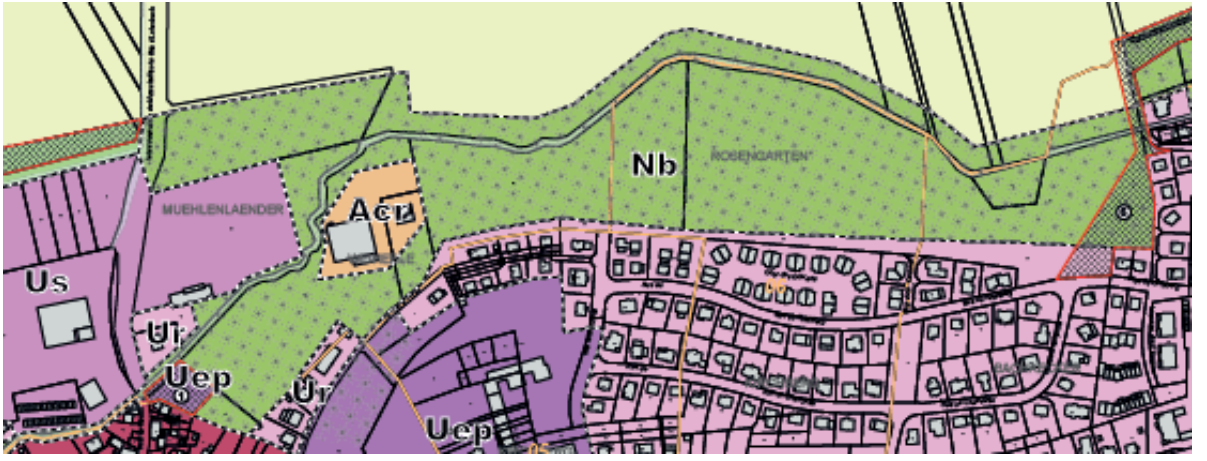

Ou ?

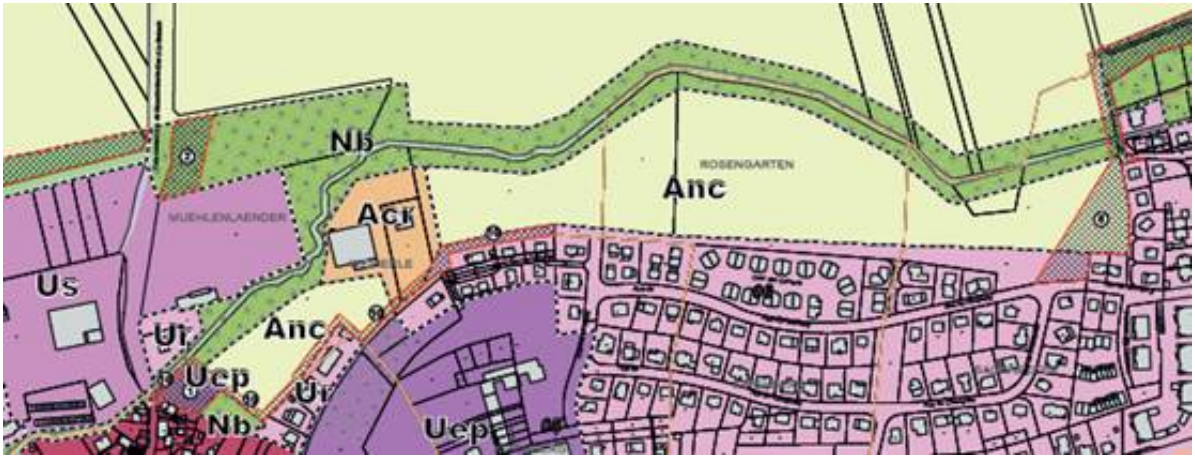

J'imagine bien qu'il n'existe qu'un seul « plan de zonage » et que les différentes versions (liées aux formats des documents) seront harmonisées.

Une autre remarque concerne l'absence de « charte des couleurs ».
J'ai trouvé quelques allusions aux couleurs dans la partie 3 du règlement

- l'emploi de revêtements de sols pour les espaces extérieurs devra privilégier les tons clairs « (3-Règlement page 25)
- Les matériaux différents ou la polychromie doivent être utilisés pour souligner des volumes.
- secteur Uc3 :• Le blanc et les blancs cassés sont interdits.

Mais pas de réel chapitre dédié entièrement aux couleurs, des sols, murs, façades, clôtures, toitures, etc...
D'ailleurs ce point est rarement présent dans les PLU, et sans doute absent de la législation.
Ce ne sont pas des raisons pour justifier cette omission. Cette absence laisse à penser que tout ou presque est permis, et dans ce cas il serait mieux de l'écrire.
Ou à minima de prévoir un chapitre dans la partie 3 – Règlement, et d'indiquer que ce chapitre pourra être plus détaillé dans l'avenir.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations,

Thierry LOISEAU